N°DCA-2022-011

- Membres théoriques :

20

- Membres en exercice :

20

- Membres présents :

15

- Pouvoirs :

2

- Votants :

17



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DE LA SEINE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

Le 31 mars 2022, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 14 mars 2022, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Louisa COUPPEY, Claire GUEROULT.

MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Florent SAINT-MARTIN, Didier TERRIER.

Suppléants

Mme Patricia RENOU.

MM. Laurent JACQUES, Jérôme LHEUREUX.

II. Membres avec voix consultative:

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUEZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Capitaine Jean-Bernard BOCLET, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, Pascal GRESSER, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

III. Membre de droit :

M. Lionel GUERET-LAFERTE, Directeur du SIRACED-PC, représentant Monsieur le Préfet.

IV. Pouvoirs:

Mme Virginie LUCOT-AVRIL à Monsieur André GAUTIER.

Mme Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK à Monsieur Nicolas BERTRAND.

Étaient absents excusés :

Mmes Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU - représentée, Virginie LUCOT-AVRIL, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Christine MOREL – représentée, Dominique TESSIER - représentée.

MM. Nicolas ROULY, Jean-Pierre THEVENOT, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE, le Capitaine Nicolas VACLE – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement				
Les Politiques Les Axes Stratégiques Les Segments de Travail				
Toutes	Tous	Tous		

* *

Vu:

- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3312-1 et L1424-29,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- la délibération n° DCA-2022-005 et le débat qui s'est déroulé le 24 février 2022 suite à la présentation des orientations budgétaires pour 2022.

* *

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-Maritime (Sdis 76) a, lors de sa séance du 24 février dernier, procédé au débat d'orientations budgétaires (DOB).

Ce projet de budget pour 2022 s'inscrit dans la droite ligne des considérations développées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Le budget proposé au titre de l'exercice 2022 n'intègre pas les résultats de l'exercice précédent. Ces derniers seront constatés à l'issue du vote du compte administratif de l'exercice 2021, puis repris dans le cadre d'un budget supplémentaire.

Cette proposition s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour un montant total de 114 240 227,00 € qui se répartit comme suit :

- en fonctionnement : 94 144 227,00 €,
- en investissement : 20 096 000,00 €.

Dénonces (en f)	Budget primitif 2021		Budget primitif 2022	
Dépenses (en €)	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
Investissement	16 489 119,00€	2 598 986,00€	17 547 870,00€	2 548 130,00€
Fonctionnement	82 006 547,00€	9 263 977,00 €	83 844 227,00€	10 300 000,00€
TOTAL	98 495 666,00€	11 862 963,00 €	101 392 097,00 €	12 848 130,00 €
Recettes (en €)	Budget prin	nitif 2021	Budget pri	mitif 2022
necettes (en ej	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
Investissement	Réelles 9 674 128,00 €	Ordre 9 413 977,00 €	Réelles 9 275 000,00 €	
, ,				Ordre 10 470 000,00 € 2 378 130,00 €

I – Section de fonctionnement

A – Les dépenses de fonctionnement

Au titre de l'exercice 2022, les dépenses de fonctionnement progressent de plus de 3 % et s'établissent à 94 144 227,00 €.

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
011	Charge à caractère général	10 324 095,00 €	11 481 508,00 €
012	Charges de personnel	69 822 806,00 €	69 988 983,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 014 152,00 €	1 206 069,00 €
Total d	épenses de gestion des services	81 161 053,00 €	82 676 560,00 €
66	Charges financières	21 350,00 €	20 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	24 000,00 €	18 000,00 €
68	Dotation aux provisions	272 400,00 €	200 000,00 €
022	Dépenses imprévues	527 744,00 €	929 667,00 €
Total dé	Total dépenses réelles de fonctionnement		83 844 227,00 €
023	Virement à la section d'invest.	1 100 000,00 €	2 100 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	8 163 977,00 €	8 200 000,00 €
Total général dépenses de fonctionnement		91 270 524,00 €	94 144 227,00 €

Néanmoins, certains chapitres tels que les charges à caractère général, affichent des variations plus marquées.

• Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Ce chapitre est pleinement impacté par l'inflation et progresse de plus de 11 %.

Les prévisions ont été réalisées en tenant compte des évolutions de prix constatées sur les matières premières et les fluides.

Cependant, compte tenu des évènements en Ukraine, ce chapitre risque de progresser de manière plus prégnante au cours des mois à venir.

Les prévisions intègrent les dépenses liées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser une étude rétrospective et prospective visant à définir la stratégie pluriannuelle de l'établissement.

De plus, des crédits sont mobilisés en vue de mettre en place une démarche de coaching managérial pour les équipes d'encadrement ainsi que des formations relatives au télétravail tant pour les managers que pour les télétravailleurs.

• Les charges de personnel (chapitre 012) :

Les charges de personnel constituent le poste le plus important de la section d'exploitation.

Si à la lecture d'une comparaison de budget primitif à budget primitif, le chapitre évolue uniquement de 0,24 %, pour autant au cours de l'exercice 2021, une mesure législative favorable est intervenue. En effet, dans la continuité de l'évolution de la prime de feu, les négociations nationales ont permis d'acter la suppression de la sur-cotisation perçue par la Caisse nationale des retraites des collectivités locales.

Ainsi, au budget supplémentaire 2021, ce chapitre a été réduit de plus de 960 M €. Par conséquent, retraitées de cette mesure les charges de personnel évoluent de 1,64%.

Néanmoins, le Service se saisit de cette opportunité pour créer des postes supplémentaires de caporal de sapeurs-pompiers ; 15 postes seront créés en 2022.

De plus, un bilan des postes vacants a été effectué en vue de mettre en œuvre une campagne de recrutement.

Parallèlement, dans le cadre d'une procédure contentieuse avec des sapeurs-pompiers volontaires, le Service avait constitué une provision pour risques et charges exceptionnels. Les parties prenantes ont donné une suite favorable à la proposition de protocole transactionnel, objet d'un rapport dédié, pour une indemnisation de l'ordre de 140 K€.

La reprise de provision associée sera inscrite au chapitre 78 « reprises sur provisions » en recettes de fonctionnement.

• Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Ce chapitre est constitué de la subvention d'équilibre au budget annexe restauration, pour près de la moitié. Au titre de l'exercice 2022, cette dernière augmente de plus de 20%; les prévisions sur ce budget font l'objet d'un rapport distinct.

Les dépenses relatives aux droits d'utilisation des licences progressent de 45 % (+54 K€) pour prendre en compte notamment l'accès à un logiciel de gestion de portefeuille de projets.

Les postes les plus significatifs, tels que la contribution annuelle au fonctionnement de l'Infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) reste stable (256 K€).

• Les charges financières (chapitre 66) :

Les prévisions de charges financières sont calibrées sur la base des emprunts en cours.

• Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Par définition, difficile à estimer, les crédits inscrits permettent de faire face à d'éventuels intérêts moratoires, qu'il soit dû par l'établissement ou la trésorerie.

Les prévisions permettent également de disposer des crédits pour annuler des titres de recettes sur exercices antérieurs.

• Les dotations aux provisions (chapitre 68) :

Dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF), il est proposé d'abonder la provision à hauteur des droits nouveaux ouverts au titre de l'exercice 2022.

• Les dépenses imprévues (chapitre 022) :

Les crédits proposés permettent de faire face à des aléas impactant la section d'exploitation.

• Les opération d'ordre (chapitre 042) :

Les crédits proposés sont calibrés sur la base de l'amortissement cumulé des investissements au 31 décembre dernier.

• Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) :

A ce stade, il est prévu un autofinancement de la section d'investissement en provenance de la section d'exploitation pour 2,1 M€. Ce montant pourra être ajusté lors de l'intégration des résultats de l'exercice 2021.

B – <u>Les recettes de fonctionnement</u>

Les recettes de fonctionnements s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
70	Produits des services	1 766 241,00 €	1 915 297,00 €
74	Contributions et participations	85 400 354,00 €	87 913 279,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00€	32 010,00 €
013	Atténuation de charges	767 127,00 €	674 027,00 €
Total r	Total recettes / gestion des services		90 534 613,00 €
77	Produits exceptionnels	39 800,00 €	17 800,00 €
78	Reprise sur provisions	848 016,00 €	1 213 684,00 €
Total rec	Total recettes réelles de fonctionnement		91 766 097,00 €
042	Opération d'ordre de transfert	2 448 986,00 €	2 378 130,00 €
Total des opérations d'ordre budgétaire		2 448 986,00 €	2 378 130,00 €
002	Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €
Total général recettes de fonctionnement		91 270 524,00 €	94 144 227,00 €

• Les produits des services (chapitre 70) :

Ce chapitre retrace principalement les interventions payantes dont les tarifs ont évolués en lien avec l'inflation retenue, les carences ambulancières ainsi que le remboursement des charges de personnels mis à disposition.

Les produits de service connaissent une évolution de plus de 8 %.

• Les contributions et participations (chapitre 74) :

La convention de partenariat, initialement établie pour la période 2018-2021 avec le Département a été prorogée d'une année permettant de poursuivre la progression de sa contribution (+300K€). Parallèlement, les contributions appelées auprès du bloc communal ont évolué sur la base de l'inflation (+2,2%).

Les différents partenariats avec nos partenaires institutionnels sont traités sur ce chapitre ; c'est le cas notamment des Grands Ports Maritime de Le Havre (778 K€) et de Rouen (320 K€).

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des centres de vaccination, une participation est versée par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), sur la base des états mensuels de vaccinations pour chacun des sites.

• Les autres charges de gestion courante (chapitre 75) :

Traditionnellement, ce chapitre n'est pas alimenté en lien avec un changement de pratique opéré depuis plusieurs années et acté avec les services de la Paierie départementale. En effet, les avoirs reçus par le service font, dorénavant, l'objet d'une réduction de la dépense plutôt qu'une recette.

A titre exceptionnel, le Service percevra des recettes dans le cadre de l'organisation du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels.

Les atténuations de charges (chapitre 013) :

Les prévisions de recettes sur ce chapitre ont fait l'objet d'ajustement pour tenir compte du rythme de télétravail à travers la délivrance des tickets restaurants.

• Les produits exceptionnels (chapitre 77) :

Par nature imprévisible, les recettes sont estimées au regard des contentieux en cours.

• Les reprises sur provisions (chapitre 78) :

La provision constituée pour faire face aux dépenses relatives au protocole d'accord syndical conclu en juin est reprise chaque année sur la base des réalisations de l'année précédente (924 K€).

La provision relative au compte personnel de formation est abondée à hauteur des nouveaux droits ouverts chaque année (90 K€).

Par ailleurs, le contentieux évoqué supra donne lieu à la signature d'un protocole transactionnel et permet d'effectuer une reprise totale de la provision constituée à l'origine (200 K€).

• Les écritures d'ordre (chapitre 042) :

Les prévisions sont établies sur la base des amortissements des subventions reçues ainsi que les neutralisations des amortissements des biens immobiliers. La prévision a été ajustée depuis la délibération relative aux crédits ouverts par anticipation du vote du budget primitif.

Le Service inscrit également sur ce chapitre les écritures relatives aux travaux en régie réalisés par le personnel.

Ce même volume de crédits est également intégré en dépenses d'investissement.

C – <u>Les centres de vaccination</u>

Le Sdis 76 a mis en place des centres de vaccination en force menante depuis le 8 décembre 2021 sur 3 sites (Le Havre, Sotteville-lès-Rouen et Caudebec-lès-Elbeuf), sous l'égide du Préfet.

La mise en place de ces centres de vaccination fait l'objet d'une participation forfaitaire de la DGSCGC. La recette est arrêtée sur la base d'un état mensuel d'activité et du nombre de jours d'ouverture des centres, soit un montant prévisionnel de 1,563 M€ au titre du 1er trimestre 2022.

Pour le déploiement des centres de vaccination, le Service a fait l'acquisition du matériel nécessaire et assume, sur certains sites mis à disposition, les frais de fonctionnement des locaux. De plus, un grand nombre de personnels, principalement des infirmiers du Service Santé et Secours Médical a été mobilisé pour assurer les vaccinations jusqu'à 7/7 jours, nécessitant également la restauration associée.

Dans le cadre du suivi juridique, administratif et financier, le Service mobilise ses agents et valorise le « temps agent » consacré.

Ainsi, l'ensemble des postes de dépenses sera mis en perspective afin de s'assurer de l'équilibre financier des centres de vaccination.

II - Section d'investissement

En évolution de plus de 5 %, la section d'investissement est équilibrée comme suit :

A – <u>Les dépenses d'investissement</u>

Les dépenses d'investissement sont décomposées comme suit :

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	178 962,92 €	181 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	141 000,00 €
21	Immobilisation corporelles hors AP	- €	1 587 000,00 €
23	Immobilisation en cours hors AP	- €	552 300,00 €
	Dépenses d'équipement en AP	4 914 961,70 €	5 711 770,54 €
	Dépenses immobilières en AP	10 639 593,91 €	9 274 476,59 €
	Dépenses en AP	15 554 555,61 €	14 986 247,13 €
020	Dépenses imprévues	735 600,47 €	100 322,87 €
Total o	lépenses réelles d'investissement	16 489 119,00€	17 547 870,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 448 986,00 €	2 378 130,00 €
041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €	170 000,00 €
Total des opérations d'ordre budgétaires		2 598 986,00 €	2 548 130,00 €
Total général dépenses d'investissement		19 088 105,00 €	20 096 000,00 €

Outre le remboursement du capital de l'emprunt en cours, les dépenses d'investissement sont principalement réparties en autorisations de programme.

Les crédits de paiement associés se répartissent comme suit :

- Les dépenses relatives au Plan Pluriannuel d'Equipement (PPE) :

N°d'AP	Libellé de l'autorisation de programme	CP 2022
2013000002	Modernisation des outils informatiques	50 000,00€
2019000001	Matériels non opérationnels	818 723,20€
2019000002	Matériels d'intervention courants	1 154 825,48€
2019000003	Matériels roulants et naviguants	3 318 664,83 €
2019000004	Matériels de formation et de pratique des activités physiques et sportives	35 587,94€
2019000005	Matériels du SSSM	87 969,09€
2019000006	Projet e-Secours	246 000,00€
	Total PPE	5 711 770,54 €

En matière d'équipement, le Service s'est trouvé contraint par l'augmentation notable des délais de livraison en lien avec la crise sanitaire.

Aussi, l'évolution des dépenses relatives au PPE relève de décalages de décaissement plutôt qu'à une augmentation du volume des dépenses.

Le PPE a été établi pour la période 2019-2022 ; cet exercice constitue le dernier du plan. Les crédits de paiement ont donc été réajustés de manière à disposer de leur disponibilité dès le début de l'exercice et ainsi, garantir les livraisons et décaissements avant la clôture de l'exercice.

- Les dépenses immobilières, qu'elles relèvent ou non de la Nouvelle Politique Immobilière (NPI) :

N°d'AP	Libellé de l'autorisation de programme	CP 2022
2018000001	Sécurité dans les établissements du Sdis	113 745,02 €
2018000002	Développement durable et économies d'énergie	416 731,57 €
2022000001	Réfection des toitures et façades	297 000,00 €
2022000002	Sécurisation des sites du Sdis	453 000,00 €
	Sous-total immobilier hors NPI	1 280 476,59 €
2014000012	Construction du CIS Le Havre Sud	4 585 000,00 €
2017000004	Construction CIS Duclair	58 000,00 €
2018000003	Construction CIS Fécamp	310 000,00€
2019000007	Construction CIS Les-Grandes-Ventes	2 215 000,00 €
2019000008	Construction Malaunay-Montville	216 000,00 €
2020000001	Construction Bosc-Le-Hard	610 000,00 €
Sous-total NPI		7 994 000,00 €
	Total Immobilier	9 274 476,59 €

Outre les AP existantes, des travaux doivent faire l'objet d'une planification. Deux nouvelles AP sont ainsi créées et font l'objet de rapports dédiés.

Dans le cadre de la Nouvelle Politique Immobilière, le volume de crédits mobilisés en démontre les avancées.

La réception du Centre d'incendie et de secours Des Grandes Ventes, est attendue pour l'automne 2022

Le chantier de construction du Cis du Havre Sud est entré en phase travaux depuis septembre dernier. Les travaux relatifs à la construction du Cis de Bosc Le Hard devraient démarrer à l'automne prochain.

Les autres chantiers sont actuellement en phase études.

De plus, dans le cadre de la convention de partenariat tripartite entre la Métropole de Rouen Normandie, le Conseil départemental et le Sdis 76, il sera procédé, lors du vote du budget supplémentaire, à la création de l'AP relative à la reconstruction du Cis de Saint-Martin-de-Boscherville.

- Les crédits inscrits en dehors d'une AP :

Ils sont mobilisés en vue d'acquérir notamment des modules de formation dont la programmation n'a pas pu être intégrée dans le PPE actuel ainsi que les études préalables à la mise en œuvre de travaux de réhabilitation des sites de Le Havre-Caucriauville et de Rouen-Gambetta.

• Les dépenses imprévues (chapitre 020) :

Les crédits proposés permettent de faire face à des aléas impactant la section d'investissement.

• Les écritures d'ordre entre sections (chapitre 040) :

Les crédits inscrits constituent le miroir des recettes de fonctionnement au chapitre 042.

• Les opérations patrimoniales (chapitre 041) :

Ce chapitre a vocation à intégrer des biens nouveaux dans le patrimoine de l'établissement. Le même volume de crédits est inscrit en recettes d'investissements.

B - Les recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 795 876,00 €	1 309 000,00 €
13	Subventions d'investissement	779 549,00 €	2 128 522,50 €
16	Emprunts	7 098 702,00 €	6 188 476,50 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	1,00 €	1,00 €
Total recettes réelles d'investissement		9 674 128,00 €	9 626 000,00 €
021	Virement de la section de fonct.	1 100 000,00 €	2 100 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	8 163 977,00 €	8 200 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €	170 000,00 €
Total des opérations d'ordre budgétaires		9 413 977,00 €	10 470 000,00 €
001	Solde d'exécution reporté	- €	- €
Total général recettes d'investissement		19 088 105,00 €	20 096 000,00 €

Le Fonds de compensation de taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et les subventions reçues constituent les principales recettes réelles d'investissement de l'établissement.

En matière de subventions d'investissement, on peut noter une forte évolution liée aux avancées des chantiers de la NPI tant en provenance du Conseil départemental (1,368M€) que du bloc communal (602K€).

Par ailleurs, nos partenaires institutionnels tels que les centrales nucléaires de production d'électricité et les Grands ports maritimes du Havre et de Rouen poursuivent leurs engagements (159 K€).

Les opérations d'ordre entre sections ou patrimoniales constituent le pendant des éléments évoqués supra.

Après inscription de l'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire un montant d'emprunt nécessaire pour assurer l'équilibre de la section mais ayant vocation à être réajusté après intégration des résultats de l'exercice 2021.

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20220331-DCA-2022-011-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2022 Affichage : 06/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 05/04/2022 Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER